

DECLARATION DE KIGALI SUR LA SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Nous, Ministres et Chefs de délégation des Etats membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, réunis à Kigali à l'occasion de la quarante-cinquième réunion dudit Comité :

Rappelant la Déclaration de Bangui sur la République centrafricaine (RCA) adoptée lors de la quarante-deuxième réunion du Comité le 10 juin 2016 ainsi que la Déclaration de Yaoundé adoptée lors de la quarante-quatrième réunion du Comité le 2 juin 2017 ;

Rappelant les multiples efforts et résolutions de longue date des Nations Unies, de l'Union Africaine et de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) en vue de la résolution de la crise politico-sécuritaire en République centrafricaine ;

Guidés par les principes consacrés de la Charte des Nations Unies et de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine ainsi que par la vision sous régionale, fondée sur la solidarité entre Etats membres et le respect des droits humains ;

Réaffirmant notre ferme attachement à la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la République centrafricaine, et rappelant l'importance du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat membre ;

Fortement préoccupés par la fragilité de la situation sécuritaire en République centrafricaine en raison de la présence constante de groupes armés et criminels, y compris liés à l'exploitation illicite des ressources naturelles et à la transhumance ;

Vivement inquiets par le fait que le trafic, le commerce et l'exploitation illicites des ressources naturelles, notamment l'or, le diamant, la faune et la flore sauvage, ont un impact négatif sur l'économie et le développement de tous les Etats de la sous-région et continuent de menacer la paix et la stabilité en finançant les activités criminelles ;

Réaffirmant notre inquiétude concernant les activités liées à la criminalité transnationale dans la sous-région, qui risque de devenir un terreau pour des mercenaires favorisant l'instabilité et l'extrémisme violent en République centrafricaine ;

Interpellés par l'acuité de la crise en République centrafricaine et exprimant notre ferme détermination politique à mettre en œuvre nos décisions communes dans le cadre des mécanismes bilatéraux et régionaux afin de soutenir et appuyer la République centrafricaine en matière de réconciliation nationale, de réforme du secteur de sécurité et de relèvement post-conflit ;

Réitérant notre ferme volonté à soutenir les efforts des autorités centrafricaines légitimes, notamment ceux du Président Faustin Touadéra ;

Remerciant les pays de la sous région pour leur engagement actif dans la recherche d'une paix durable en République centrafricaine ;

Se félicitant du renforcement du mandat de la MINUSCA conformément à la Résolution S/ RES/2387 du 15 novembre 2017 du Conseil de sécurité des Nations Unies et réitérant l'importance pour la mission d'accroître ses efforts en vue de la protection des civils,

notamment à l'est de la RCA dans un contexte de retrait des forces américaines et ougandaises luttant contre l'Armée de résistance du seigneur ;

Prenant note du Communiqué de la 737^e session du Conseil Paix et Sécurité de l'Union Africaine sur la RCA en date du 21 novembre 2017.

1. **Condamnons** fermement les actes de violence et les violations des droits de l'homme, notamment visant les femmes, les enfants et autres personnes vulnérables ;
2. **Condamnons** également avec fermeté les attaques contre la MINUSCA, le personnel humanitaire et les forces de défense et de sécurité nationale par les groupes armés ;
3. **Réitérons** notre soutien à la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Initiative pour la Paix et la Réconciliation en République centrafricaine et aux efforts du Panel de facilitation mis en place dans le cadre de l'Initiative Africaine pour la paix et la réconciliation en RCA,
4. **Encourageons** les Etats membres de la CEEAC, en particulier ceux membres du Panel, à apporter leurs contributions financières au budget de mise en œuvre de l'Initiative d'une part, et d'autre part à prendre des mesures visant à interdire l'accès à leurs territoires respectifs aux membres des groupes armés opérant en Centrafrique ;
5. **Décidons** de lutter plus efficacement contre l'impunité en renforçant la coopération judiciaire et pénitentiaire, et en harmonisant les règles de poursuite entre les Etats et de compensation des victimes ;
6. **Demandons** aux Etats membres de faire les efforts nécessaires afin d'enrayer le trafic illicite d'armes et munitions et exercer un contrôle accru sur les trafiquants d'armes et de mutualiser leurs efforts dans la gestion des couloirs de transhumance qui peuvent faciliter la circulation des armes légères et de petit calibre et leurs munitions, sources d'insécurité dans la sous-région, et appelons à l'organisation d'une conférence régionale sur la transhumance sous l'égide de la CEEAC ;
7. **Invitons** par ailleurs la communauté internationale à renforcer l'application des restrictions imposées sur la commercialisation des ressources naturelles provenant des zones de conflit, notamment le Processus de Kimberley et décidons d'accroître nos efforts afin de mettre fin au trafic illicite des ressources naturelles qui finance les activités criminelles dans nos pays respectifs ;
8. **Décidons** également de renforcer la coopération sécuritaire transfrontalière entre les pays voisins de la République centrafricaine pour contrer le crime organisé, notamment à travers le renforcement des tripartites ;
9. **Recommandons** aux Etats membres de la CEEAC, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs et de la communauté internationale dans son ensemble à s'impliquer davantage pour que le Conseil de sécurité poursuive l'allègement de l'embargo sur les armes en vue de l'équipement et du réarmement des Forces Armées Centrafricaines (FACA) et encourage la MINUSCA à continuer à soutenir la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national;

- 10. Encourageons** les Etats membres à former dans le cadre d'accords bilatéraux des instructeurs militaires et des unités en vue de renforcer les capacités des Forces armées centrafricaines et appelons également à la mise en place d'un centre d'instruction en République centrafricaine animé par des formateurs issus des pays de la CEEAC ;
- 11. Réitérons**, à la demande des autorités centrafricaines, l'importance de renforcer les capacités de l'Etat par la mise à disposition par les pays de la région de fonctionnaires civils, policiers et militaires pour appuyer l'administration centrafricaine dans le fonctionnement des services publics essentiels ;
- 12. Encourageons** la République de Guinée équatoriale en sa qualité de membre non-permanent du Conseil de sécurité en 2018-2019, à jouer le rôle de porte-parole de la CEEAC au sein du Conseil sur des questions prioritaires concernant la RCA et la sous région, en étroite collaboration avec les autres membres africains non-permanents du Conseil de sécurité.
- 13. Décidons** de rester saisis de la situation en République centrafricaine.

Fait à Kigali, le 8 décembre 2017